

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 avril 2024

---

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES  
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° CE1720

présenté par

M. Chassaigne, M. Jumel, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, M. Chailloux, M. Dharréville,  
Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Monnet,  
M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier et  
M. William

-----

**ARTICLE 4**

Rédiger ainsi le début de la deuxième phrase de l'alinéa 2 :

« Le contrat de plan régional ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les auteurs de cet amendement souhaitent réaffirmer le besoin de d'accroître le nombre de personnes formées dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Alors que l'objectif de simple renouvellement des générations demanderait la sortie d'un parcours de formation et d'accompagnement d'au moins 20 000 jeunes et adultes chaque année, le système d'enseignement et de formation actuel se situe très en deçà d'un tel objectif. Avec 13 000 installés par an en moyenne, le besoin d'accroissement du nombre de personnes formées en agriculture touche tous les territoires et toutes les régions.

Il convient donc de renforcer l'ensemble des contrats de plan régionaux en ce sens.